

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 29 Septembre 2016

Le Jeudi 29 Septembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 23 Septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 33**

**Nombre de votants : 33**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

## Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y SCHANEN, Mme M- A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Numéro**

**2016/SEPT/101**

## Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à M. J-B. CHEVALLIER  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à Mme M-A. SCANO  
M. A. CARRAL a donné procuration à M. B. PASSERIEU  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. Fr. MERELLE  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. P. BROT  
Mme A. POL a donné procuration à M. M. CHARLIER  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. J-P. PERICAUD  
M. A. CLEMENT a donné procuration Mme P. MATON

**Point de l'ordre du jour**

**15**

## OBJET

**RÉTROCESSION JARDINS  
DE MOGADOR  
APPROBATION DE LA  
PROCÉDURE**

## Exposé des motifs

Les Jardins de Mogadors est une opération immobilière réalisée par le Groupe France Terre sur le secteur des Coteaux Sud. Elle est composée de 2 collectifs d'environ 835 m<sup>2</sup> de Surface Hors œuvre Nette (SHON) et d'environ 530 m<sup>2</sup> SHON et de 6 maisons individuelles d'environ 97m<sup>2</sup> de SHON chacune comme représenté sur le plan général ci-joint.

Le voie nommée « Olympe de Gouges » qui a été réalisée dans le cadre de cette opération est une voie privée ouverte à la circulation publique et a vocation à desservir les propriétés riveraines.

Par délibération en date du 9 février 2012, le conseil municipal a lancé la procédure de rétrocession de cette voie permettant de desservir la parcelle qui jouxte le programme.

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 07/10/2016  
L'affichage en mairie le : 07/10/2016  
La notification le : 07/10/2016

Le Maire  
Christophe LUBAC



### Étape de la procédure de rétrocession :

- ◆ Délibération de la Commune sur le principe de rétrocession ;
- ◆ Remise des plans de récolement des réseaux divers et des tests à la fumée permettant de vérifier l'étanchéité de ces derniers, réalisés par les propriétaires ;
- ◆ Avis des concessionnaires sur les réseaux ;
- ◆ Remise aux normes des réseaux et levée des réserves par les propriétaires à leurs frais.

Le Sicoval a été saisi le 9 mars 2012 afin d'avoir un avis sur l'état des réseaux. Le propriétaire a réalisé les travaux pour lever les réserves émises par le Sicoval, c'est pourquoi, après vérification sur site, le Sicoval a émis le 24 février 2016, un avis favorable à la rétrocession.

Par conséquent, il est proposé ici d'approuver la procédure de rétrocession par acte notarié.

### Le prix :

L'acquisition de la voirie se fait à l'Euro symbolique.

### Décision

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;*

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame FAIVRE et après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la rétrocession de la voie nommée « Olympe de Gouges » telle que désignée sur le plan ci-dessus, au prix de UN Euro ;

➤ **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants et tous les documents découlant de la présente décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : *06/10/2016*  
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne  
du 29 Septembre 2016**